

FORMATION SPORT SANTÉ

Module maladies cardio-respiratoires

► Pour s'inscrire : cliquez ici

Mercredi 6 décembre, jeudi 7 décembre
et vendredi 8 décembre 2023



2 journées de formation théorique +
1/2 journée de formation pratique



Maison Départementale des Sports
13 B, Av de Cucillé, 35000 Rennes

Informations :

formation.illeetvilaine@franceolympique.com

06 75 21 25 30



Objectifs de la formation



Apporter des éléments complémentaires au tronc commun sport santé afin de permettre à un encadrant sportif de prendre en charge des patients présentant une maladie cardio-vasculaire et respiratoire.



Objectifs spécifiques

Contexte

La validation de votre tronc commun MC ou FS, vous permet d'être signataire de la Charte Sport-Santé Bien-être (SSBE) de Bretagne et, ainsi, d'apparaître dans l'annuaire de l'offre d'activités physiques et sportives. La maison sport santé du CHU de Rennes, vous propose des formations complémentaires pour approfondir vos compétences par type de public.

Contenu théorique

- Connaître les bases anatomiques et biophysiques de l'appareil cardio-vasculaire et respiratoire
- Définition de principales pathologies et de leur mécanisme d'apparition (hypertension artérielle, maladies coronaires, insuffisance cardiaque, accidents vasculaires cérébraux et maladies respiratoires).
- Connaître les professionnels de santé, leur rôle et leur action dans un parcours de soin.

Contenu pratique

- Connaître les méthodes et les outils permettant de mettre en place un cycle sport santé.
- Concevoir et animer un programme avec des séances d'activité physique adaptée au patient porteur d'une maladie cardio-vasculaire et respiratoire.
- Suivre l'évolution des aptitudes et évaluer les impacts du programme

Cette formation permet de référencer l'activité proposée sur le site Bretagne-sport-santé.

La formation est accessible à tous les encadrants sportifs (professionnels ou bénévoles) ayant validé les prérequis d'une *formation Sport Santé, et étant titulaires et à jour de la formation PSC1.

Tarif : 250 € si prise en charge par un OPCO / 100 € pour les bénévoles

*Soit une formation universitaire APA, formation fédérale ou formation SSBE (MSS CHU Rennes)

Ne pas jeter sur la voie publique